



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Nord-Pas-de-Calais

Question écrite n° 4361

Texte de la question

M Claude Dhinnin rappelle que le Premier ministre, dans sa déclaration de politique générale faite devant l'Assemblée nationale le 29 juin 1988, a affirmé que la formation était pour lui « la priorité des priorités ». Il avait poursuivi en disant qu'il avait dégagé 1,4 milliard de francs, non pour engager des réformes, ni pour revaloriser la condition enseignante, mais pour « repeindre des salles de classes, éviter qu'il ne pleuve sur les livres, donner des moyens supplémentaires aux collèges, etc. ». L'université de Lille-I, et en particulier l'UER de mathématiques, connaît une situation sans précédent dans notre pays, car par suite du manque de plus de quarante postes d'enseignants, il a été procédé à un tirage au sort, afin de désigner ceux des étudiants qui seront admis à suivre les travaux pratiques. Certes le ministre de l'éducation nationale, devant l'ampleur des protestations de tous, enseignants et étudiants confondus, vient d'annoncer quelques mesures à caractère précaire : le détachement, sans création de poste, d'une trentaine d'enseignants du secondaire et d'étudiants du troisième cycle pour remplacer plus de quarante enseignants du supérieur qui font aujourd'hui défaut. Toutefois il demande à M le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, s'il considère comme acceptable que dans le département du Nord, déjà pénalisé par la crise et le chômage, ou de surcroît il est difficile de trouver des enseignants en mathématiques dans le secondaire, on procède à un tirage au sort parmi des étudiants qui ont pourtant payé leurs droits d'inscription. Il souhaiterait savoir pourquoi les quarante créations de postes, réclamées par tous, n'ont pas été mises en œuvre à partir des 1,4 milliard de francs qu'il a dégagé en priorité au mois de juin dernier, pour subvenir aux situations d'urgence. Il lui demande enfin s'il estime que nous sommes dans une situation, à ce point de pénurie, qu'il soit impossible de pourvoir aux créations de postes d'enseignants du supérieur qui manquent dans le Nord cette année.

Texte de la réponse

Réponse. - Le ministre d'État souligne que l'effort important consacré à l'amélioration de la situation du Nord - Pas-de-Calais, notamment depuis 1982, à tous les niveaux d'enseignement sera activement poursuivi. L'une des premières priorités pour l'enseignement supérieur concerne l'accueil des étudiants de premier cycle, pour lesquels une série de DEUG délocalisés ont été mis en place. Une autre priorité est la résorption du sous-encadrement : 117 créations de postes ont été décidées depuis 1984 pour les universités de la région. L'université de Lille-I, à elle seule, a bénéficié de la création de 50 emplois d'enseignants. Ces créations n'ont pu permettre de faire face complètement aux besoins ; c'est pourquoi des mesures transitoires particulières ont dû être mises en œuvre pour la rentrée 1988 pour l'université de Lille-I, au-delà de l'attribution des heures complémentaires. La création au budget 1989 de 500 postes de maîtres de conférences venant s'ajouter aux 550 emplois d'enseignants déjà prévus est la concrétisation de la volonté du Gouvernement d'avancer dans le règlement de ces problèmes. Il va de soi que les besoins des établissements d'enseignement supérieur de la région Nord - Pas-de-Calais, dont les problèmes de sous-encadrement ne sont pas mésestimés ont été pris en compte pour la répartition de ce nouveau potentiel d'encadrement puisque quatre-vingt-dix-neuf emplois nouveaux leur sont attribués. Trente-sept de ces nouveaux emplois sont créés à l'université de Lille-I.

Données clés

Auteur : [M. Dhinnin Claude](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4361

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2968